Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260609-20260297-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **KERGRIST MOELOU**
Délibération 2026-029

Séance du 09 juin 2026
L'an deux mil vingt-six le 9 juin à dix-huit -heures trente

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, DIJOUX Ketty, POTELLE Marc, MARY Eliane, MAUFFRAY Pierrick, JEGOU Michel, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, GÉRARD Steven.
Mme DIJOUX Ketty a été nommée secrétaire

Etaient absents : TRUTET Marie a donné procuration à POTELLE Marc, MAUFFRAY Florence a donné procuration à ANDRE Mélinda

Date de convocation 01/06/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 16/06/206
Et Publication le 16/06/2026

**2026-029 7.1 TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT-
TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE KERGRIST-MOELOU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

VU les articles L1321, L2224 et du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la nomenclature M57 ;

VU les résultats de l'exécution budgétaire 2025 du Budget assainissement de la collectivité ;

Le CONSEIL MUNICIPAL est INVITE à

CLÔTURER le budget assainissement en 2026 et procéder à la reprise des comptes du bilan arrêtés au 31/12/2025 dans le budget principal

INTEGRER dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe assainissement :
001 Excédent d'investissement : + 32 544,75 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260609-20260297-DE

002 Excédent de fonctionnement : + 11 566,94 €

TRANSFERER les résultats du budget assainissement repris au budget principal dans des proportions définies en conseil communautaire.

AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
DIJOUX Ketty

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire
QUEMENER Jérémy